

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2023-0117</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">07 AVRIL 2023</p>
<p style="text-align: center;">CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2024 CC ACVI - PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE PROJET TRANSITION VERS LA MOBILITÉ À VÉLO (TRANSMOV)</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 45

Nombre de procurations : 11

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-0117-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Lors de la Conférence des Maires du 20 avril 2022, les élus présents ont émis un avis favorable quant à la participation de l'Etablissement à l'appel à projet « AVELO2 » lancé par l'ADEME à travers le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour une mutualisation de la réalisation d'un Schéma Directeur des mobilités cyclables ou actives.

Le projet TRANSition vers la MOBilité à Vélo (TRANSMOV) a été retenu en septembre 2022 et bénéficie à ce titre d'un soutien financier. Un chargé de mission Vélo a été recruté par le Pays Pyrénées-Méditerranée en décembre dernier pour mener à bien l'élaboration de ce Schéma Directeur.

Il convient désormais de régulariser la participation de la Communauté de communes au projet TRANSMOV, par la signature de la Convention de Partenariat 2023-2024 jointe en annexe.

La CC ACVI prendra à sa charge les frais inhérents à la participation prévisionnelle indiquée dans l'annexe financière. La somme de 30 000-€ TTC (trente mille euros toutes taxes comprises) provisionnée au budget Voirie 2022 et reportée en 2023, au titre du Schéma Directeur inscrit dans les Statuts, permettra de répondre à cette dépense.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire sera appelé à approuver la convention de partenariat 2023-2024 à intervenir avec le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Communautés de communes du Haut Vallespir, du Vallespir et des Aspres et à autoriser Monsieur le Président à la signer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat 2023-2024 à intervenir avec le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Communautés de communes du Haut Vallespir, du Vallespir et des Aspres telle que jointe en annexe de la présente délibération,

Dit que le montant de 30 000-€ TTC correspondant à la participation prévisionnelle de la CC ACVI a été provisionné au budget Voirie 2022 et reporté en 2023, au titre du Schéma Directeur,

Rappelle que la présente convention est conclue pour une durée de deux ans prenant effet à la date de signature et jusqu'à la fin effective du projet TRANSMOV,

Autorise le Président à la signer ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



Accusé de réception en préfecture
066200043602-20230407-DL2023-0117-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.